

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2014

Présents : M. Eric BOUCHER, Mme Fabienne OUVARD, M. Philippe BRUNO, Mme Marie-Christine BONDON, M. Roger DEGAS, Mme Claire FONTAGNERES, M. Michel PICONTO, Mme Muriel SIBEYRE, M. Denis LURTON, Mme Dominique POUILLOUX, M. Laurent MOUILLAC, Mme Béatrice EYZAT, M. Sébastien LARRIEU, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Emmanuel RUET

### **INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric BOUCHER, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Philippe BRUNO a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

### **INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE**

#### **2014\_3003\_01 : ÉLECTION du MAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Roger DEGAS, le plus âgé des membres du conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 15

A déduire, nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Eric BOUCHER, 14 (quatorze) voix

**Monsieur Eric BOUCHER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.**

### **INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE**

#### **2014\_3003\_02 : FIXATION du NOMBRE d'ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Eric BOUCHER, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à quatre le nombre des adjoints au Maire.

### **INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE**

#### **2014\_3003\_03 : ÉLECTION des ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Eric BOUCHER, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 15

A déduire, nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste Roger DEGAS, 15 (quinze) voix

**La liste Roger DEGAS, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :**

- **Monsieur Roger DEGAS**
- **Madame Marie-Christine BONDON**
- **Monsieur Michel PICONTO**
- **Madame Claire FONTAGNERES**